

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES MASKOUTAINS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 13 janvier 2026 à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Madame la conseillère Marie-Josée Deaudelin.

Messieurs les conseillers Kevin Baillargeon, Michael Bazinet, Claude Vadnais et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présent Monsieur Sylvain Laplante, directeur général par intérim.

Est absente madame la conseillère, Martine Bachand.

ORDRE DU JOUR

1. PRÉAMBULE

- 1.1.** Ouverture de la séance
- 1.2.** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025
- 1.4.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025
- 1.5.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 janvier 2026

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1.** Adoption des comptes payés
- 3.2.** Adoption des comptes à payer
- 3.3.** Adoption du règlement 395-25 modifiant le règlement de zonage numéro 370-23 afin d'assurer la conformité avec le plan d'urbanisme suivant la levée de zone de réserve
- 3.4.** Adoption du règlement 396-25 modifiant le PU (368-23) afin d'assurer la concordance avec le règlement 25-682 (MRC)
- 3.5.** Adoption du règlement 397-25 modifiant le PAE (365-23)
- 3.6.** Adoption du règlement 398-26 décrétant les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2026
- 3.7.** Adoption du règlement 399-26 sur la tarification des services municipaux
- 3.8.** Avis de motion et dépôt de projet règlement 400-26 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 366-23 afin d'assujettir les opérations remblai, de déblai ou de dynamitage à l'obtention d'un certificat d'autorisation et d'établir toutes modalités à l'égard de ce certificat d'autorisation
- 3.9.** Offre de service - Mandat d'audit des états financiers consolidés pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2025
- 3.10.** Modification des heures d'ouvertures de la Bibliothèque de Saint-Liboire
- 3.11.** Subvention - Service de premiers répondants année 2026
- 3.12.** Renouvellement entente de services aux personnes sinistrées - Croix-Rouge Canadienne
- 3.13.** Renouvellement adhésion ADMQ
- 3.14.** Nomination de représentants municipaux pour les comités des bassins versants Vandal et rivière Noire
- 3.15.** Renouvellement OBV Yamaska
- 3.16.** Appui financier - comité de la rivière noire
- 3.17.** Appui financier - Comité pour l'avenir du ruisseau Vandal (CARV)

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1.** Demande d'achat - Habits de combat incendie

- 4.2. Demande d'achat - cartes d'identité
- 5. TRANSPORT ROUTIER
 - 5.1. Achat lame mobile
 - 5.2. Achat adresse 911
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
- 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1. DDM - 165, rang Saint-Georges - Lot 1 345 950
 - 7.2. PIIA - 310, rue Gosselin - 6 641 204
 - 7.3. PIIA - 335, rue Gosselin - Lot 6 631 015
 - 7.4. PIIA - 340, rue Gosselin - lot 6 631 023
 - 7.5. PIIA - 355, rue Gosselin - Lot 6 631 013
 - 7.6. PIIA - 29, rue Lacroix - 2 338 657
- 8. LOISIRS ET CULTURE
- 9. DIVERS
- 10. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR
- 11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. CORRESPONDANCES
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. PRÉAMBULE

1.1. Ouverture de la séance

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2026-01-05

Il est proposé par Kevin Baillargeon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025

2026-01-06

Il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025 soit adopté tel que soumis.

1.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025

2026-01-07

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 soit adopté tel que soumis.

1.5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 janvier 2026

2026-01-08

Il est proposé par Michael Bazinet, appuyé par Kevin Baillargeon et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 janvier 2026 soit adopté tel que soumis.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1. Adoption des comptes payés

2026-01-09

	NOM	DESCRIPTION	MONTANT
1	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 01 DÉCEMBRE 2025	732,25 \$
2	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 01 DÉCEMBRE 2025	732,25 \$
3	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 02 DÉCEMBRE 2025	732,25 \$
4	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 02 DÉCEMBRE 2025	732,25 \$
5	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 02 DÉCEMBRE 2025	732,25 \$
6	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 18 NOVEMBRE 2025	709,69 \$
7	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 18 NOVEMBRE 2025	709,69 \$
8	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 19 NOVEMBRE 2025	709,69 \$
9	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 19 NOVEMBRE 2025	709,69 \$
10	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 26 NOVEMBRE 2025	709,69 \$
11	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 26 NOVEMBRE 2025	709,69 \$
12	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 28 NOVEMBRE 2025	709,69 \$
13	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 28 NOVEMBRE 2025	709,69 \$
14	ADDENERGIE (SOLUTION DE RECHARGE)	SERV. ANNUEL BORNE DE RECHARGE	866,91 \$
15	ADMQ	MUNYS-LICENCE ANNUELLE	373,67 \$
16	AGENCE DU REVENU CANADA- tx RÉDUIT	DAS FED TAUX RÉDUIT DEC 2025	5 048,92 \$
17	AGENCE DU REVENU CANADA- tx RÉDUIT	DAS FED TAUX RÉDUIT NOV 2025	5 078,00 \$
18	AGENCE DU REVENU DU CANADA- TX RÉGULIER	DAS FED TAUX REG NOV 2025	3 177,13 \$
19	AGENCE DU REVENU DU CANADA- TX RÉGULIER	DAS FED TAUX REG DEC 2025	740,29 \$
20	AGISKA COOPÉRATIVE	RÉP. EVENT GARAGE A SEL	22,21 \$
21	AGISKA COOPÉRATIVE	PONCEAU POUR REP AQUEDUC	458,73 \$
22	APAM	COTISATION APAM 2026	700,00 \$
23	APUR inc.	SERV EN ÉMISSION DE PERMIS-11	13 530,08 \$
24	ARSENAL (L')	INSPECTION ANNELLE ÉCHELLE	523,14 \$
25	ARSENAL (L')	ENTRETIEN ANNUEL TNT	776,08 \$
26	ASSOCIATION DES MARCHANDS GAL. ST-HYACINTHE	CARTES CADEAUX SOUPER NOEL	382,50 \$
27	AZIMUT SOLUTIONS GÉOMATIQUES	CONTRAT ENTRETIEN ET SOUTIEN	1 055,47 \$
28	BELL GAZ LTÉE	PROPANE	901,17 \$
29	BELL MOBILITE	CELL HDV ET VOIRIE DEC. 2025	264,69 \$
30	BRENNTAG CANADA INC.	CRÉDIT PALETTE, FUT ET DELCAN	(413,91 \$)
31	BRENNTAG CANADA INC.	PRODUITS CHIMIQUES AQUEDUC	1 903,42 \$
32	BRENNTAG CANADA INC.	PRODUITS CHIMIQUES AQUEDUC	591,34 \$
33	BUOPRO CITATION	FRAIS DE COPIE DE BUR-OCT-NOV25	74,93 \$
34	BUOPRO CITATION	MARQUEURS A TABLEAUX	6,12 \$
35	BUOPRO CITATION	FOURNITURE DE BUREAU	219,38 \$
36	CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.	HON PROF-N/D 70-20-7290	301,26 \$
37	CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.	HON PROF-N/D 70-20-7290	200,86 \$
38	CAMIONS BL	RÉPARATION FREIGHTLINER	739,42 \$
39	CAMIONS BL	INSPECTION FREIGHTLINER	260,54 \$
40	CARRIERE D'ACTON VALE LTÉE	ABRASIF 30% AVEC PIERRE 5 MM	6 258,64 \$
41	CARRIERE D'ACTON VALE LTÉE	ABRASIF 30% AVEC PIERRE 5 MM	16 526,43 \$
42	CHEM ACTION INC	POMPE A DOUBLE DIAPHRAGME	1 506,17 \$
43	CHUCK & CO	SERVICE D'ARCHIVAGE - AUTRE	2 112,67 \$
44	COMITÉ CCR	COMITÉ CCR - 24 NOVEMBRE 2025	200,00 \$
45	COMPRESSEURS QUÉBEC	ENTRETIEN PRÉVENTIF AQUEDUC	337,74 \$
46	DEAUDELIN MARIE-JOSÉE	ARROSOIRS POUR JARDI-BOIRE	15,99 \$
47	DEAUDELIN MARIE-JOSÉE	SÉCATEUR ET ESCABEAU-JARDI-BOIRE	161,37 \$
48	DEMERS JEAN-FRANCOIS	FRAIS DE DÉPLACEMENT-CASERNE	30,24 \$
49	DEMERS JEAN-FRANCOIS	BALAI ET LAVE-VITRE - #1125	62,47 \$
50	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE - RRS	COTISATION RRS DÉCEMBRE 2025	4 822,46 \$

51	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIERE - RRS	COTISATION RRS NOVEMBRE 2025	3 870,68 \$
52	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE- ASS COLL	COTISATION ASS COLL. DEC 2025	4 371,99 \$
53	EUROFINS	ANALYSE EAU POTABLE	671,45 \$
54	EUROFINS	ANALYSE EAU BRUTE	77,61 \$
55	EUROFINS	ANALYSE EAU USÉE	206,39 \$
56	EXCAVATION SYLVAIN PLANTE & FILS INC	TRANSPORT DE SEL (DÉCEMBRE 25)	3 884,31 \$
57	EXCAVATION SYLVAIN PLANTE & FILS INC	TRANSPORT DE SEL (DÉCEMBRE 25)	871,12 \$
58	FERME G P M INC	REMBOURSEMENT TX MUNICIPALES	697,11 \$
59	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	AVIS DE MUTATION JUIN 2025	48,00 \$
60	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	AVIS DE MUTATION OCT. 2025	30,00 \$
61	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	AVIS DE MUTATION JUIL. 2025	60,00 \$
62	FQM SERVICES, COOP DE SOLIDARITÉ	LOGICIEL TAXES ENVOI COURRIEL	278,52 \$
63	GÉRARD DION & FILS INC.	RÉPARER ÉCLAIRAGE DE RUE	1 575,20 \$
64	GÉRARD DION & FILS INC.	TROUBLE CHAUFFAGE SALLE JEAN23	131,07 \$
65	GIROUARD JULIE	ACHAT LIVRES - NOVEMBRE 2025	592,80 \$
66	GROUPE ADE	NETTOYAGE DES PUISARDS	3 747,62 \$
67	GROUPE ADE	NETTOYAGE DES PUISARDS	3 656,21 \$
68	GROUPE CONSEIL UDA INC.	DEMANDE AUTORISATION CPTAQ	8 130,17 \$
69	GUENTERT FRANCOIS	ESSENCE FORD ESCAPE-INCENDIE	58,01 \$
70	HÔTEL HILTON QUÉBEC	ACCOMPTE 2 NUITS-CONSEILLERS	404,60 \$
71	HÔTEL HILTON QUÉBEC	ACCOMPTE 3 NUITS - MAIRE	809,19 \$
72	HYDRO QUEBEC	151 RUE GABRIEL - PUBLIC	470,26 \$
73	HYDRO QUEBEC	105 RUE LACROIX - VOIRIE	1 778,73 \$
74	HYDRO QUEBEC	110 TSSE BAGOT - VOIRIE	2 482,08 \$
75	HYDRO QUEBEC	141 RUE RODIER - PUBLIC	138,27 \$
76	HYDRO QUEBEC	58 RUE DES SAULES -PUBLIC	8,61 \$
77	HYDRO QUEBEC	110 RUE DES ÉRABLES-PUBLIC	95,33 \$
78	HYDRO QUEBEC	52 RUE LEMONDE - PUBLIC	447,10 \$
79	HYDRO QUEBEC	162 RUE GABRIEL - CASERNE	1 281,65 \$
80	HYDRO QUEBEC	151 RUE GABRIEL - BUREAU	1 952,18 \$
81	HYDRO QUEBEC	151 RUE GABRIEL - BUREAU	2 835,25 \$
82	HYDRO QUEBEC	151 RUE GABRIEL - PUBLIC	485,94 \$
83	HYGIENE PLUS INC.	TOILETTE LAVABO-SEPT-OCT 2025	540,38 \$
84	HYGIENE PLUS INC.	TOILETTE LAVABO - OCT-NOV 2025	540,38 \$
85	INCITA COOP CONSEIL	ATELIER BAUMES CORPOREL-NOV 2025	960,04 \$
86	LABRECQUE ANDRÉ	REMB TAXES PAYÉES EN DOUBLE	395,49 \$
87	LAFERTÉ CENTRE DE RÉNOVATION	CLOTURE A NEIGE	417,55 \$
88	LNA	DOSSIER 6329-16289 CPTAQ	7 539,49 \$
89	MARCHE SYLVAIN MARTEL INC	BATTERIE POUR ÉQUIPEMENT USINE	2,30 \$
90	MARCHE SYLVAIN MARTEL INC	BOUT. D'EAU - GARAGE	33,58 \$
91	MARCHE SYLVAIN MARTEL INC	ACHAT BREUV. RÉUNION BUDGET 25	37,80 \$
92	MAXXUM GESTION D'ACTIFS	ABONNEMENT ANNUEL SAMI	1 483,18 \$
93	MEDICAL SERVICES-CONSEIL-SST	BANQUE D'HEURES PRÉVENTION	9 341,72 \$
94	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	DAS PROVINCIAL DÉCEMBRE 2025	15 636,96 \$
95	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	DAS PROVINCIAL NOVEMBRE 2025	20 537,71 \$
96	MRC LES MASKOUTAINS	REFECTION PONCEAU DE 7E RANG	207,00 \$
97	MRC LES MASKOUTAINS	FRAIS ANNUEL PAGETTES 2025	524,16 \$
98	MRC LES MASKOUTAINS	MIE A JOUR AU ROLE (16 DEC)	1,26 \$
99	MRC LES MASKOUTAINS	MISE A JOUR AU ROLE (11 DEC)	4 754,57 \$
100	MUNICIPALITE DE SAINT-DOMINIQUE	ENTRAIDE 9E RANG ET ST-GEORGES	583,21 \$
101	PETRO CANADA	ESSENCE F150 VOIRIE	172,71 \$
102	PETRO CANADA	ESSENCE FORD ESCAPE VOIRIE	44,05 \$
103	PETRO CANADA	ESSENCE CUBE VOIRIE	92,00 \$
104	PETRO CANADA	ESSENCE CUBE VOIRIE	101,07 \$
105	PETRO CANADA	ESCOMPTE CARBURANT 11-2025	(6,06 \$)

106	PIECES D'AUTO ACTON ROXTON INC.NAPA 5180	ESSUIE-GLACE D'HIVER ET AUTRE	93,98 \$
107	PIECES D'AUTO ACTON ROXTON INC.NAPA 5180	LAME DE SCIE POUR GARAGE	41,51 \$
108	PIECES D'AUTO ACTON ROXTON INC.NAPA 5180	OUTILS GARAGE ET PIECES AUTOS	135,31 \$
109	PIERRE ARCHAMBAULT	AIDE GESTION NOVEMBRE 2025	4 709,66 \$
110	PRES VERTS M.B. LTÉE (LES)	TOURBE (QUITTANCE DES CEDRES)	30,88 \$
111	RONA INC - ST-HYACINTHE	LUMIERES NOEL ET SANGLES	523,60 \$
112	SERCOST (imprimerie/lettrage)	IMPRESSION LE REFLET	448,40 \$
113	SERRES BEAUREGARD INC.	SOUPER DE NOEL 2025	97,62 \$
114	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ACHAT TIMBRES TAXES FONCIERES	1 995,97 \$
115	SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE DE GRANBY (LA)	LES ANIMAUX SAUVENT NOEL	280,00 \$
116	SOGETEL	TÉLÉCOMMUNICATIONS DEC. 2025	2 027,84 \$
117	SYLVESTRE AVOCATS INC.	CPTAQ 25183-01	1 293,47 \$
118	THERRIEN, COUTURE S.E.N.C.R.L.	HON PROF DOSSIER 8133202-006	980,17 \$
119	ULTRAMAR ENERGIE	DIESEL GARAGE MUNICIPAL	1 729,26 \$
120	ULTRAMAR ENERGIE	DIESEL GARAGE MUNICIPAL	1 502,85 \$
121	ULTRAMAR ENERGIE	DIESEL GARAGE MUNICIPAL	747,85 \$
			205 881,67 \$
SALAIRE VERSÉS EN DÉCEMBRE 2025 66,254,58\$			

3.2. Adoption des comptes à payer

2026-01-10

	NOM	DESCRIPTION	MONTANT
1	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 15 DÉCEMBRE 2025	732,25 \$
2	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 16 DÉCEMBRE 2025	732,25 \$
3	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 16 DÉCEMBRE 2025	732,25 \$
4	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 16 DÉCEMBRE 2025	732,25 \$
5	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 22 DÉCEMBRE 2025	732,25 \$
6	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 22 DÉCEMBRE 2025	732,25 \$
7	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 23 DÉCEMBRE 2025	732,25 \$
8	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 23 DÉCEMBRE 2025	732,25 \$
9	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 24 DÉCEMBRE 2025	732,25 \$
10	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 24 DÉCEMBRE 2025	732,25 \$
11	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 30 DÉCEMBRE 2025	732,25 \$
12	ACAM TRANSPORT	CITERNE D'EAU 30 DÉCEMBRE 2025	732,25 \$
13	AVARD JONATHAN	VETEMENTS DE TRAVAIL-JONATHAN	323,05 \$
14	AVARD JONATHAN	BOTTE DE TRAVAIL-JONATHAN	320,77 \$
15	BRENNTAG CANADA INC.	PRODUITS CHIMIQUES AQUEDUC	605,92 \$
16	BUROPRO CITATION	FRAIS DE COPIE DE BUR-NOV-DEC	101,87 \$
17	CAMIONS BEAUDOIN INC (LES)	PHARES AVANT - INCENDIE #626	20,76 \$
18	CHUCK & CO	SERVICE D'ARCHIVAGE - AUTRE	344,93 \$
19	DEMERS JEAN-FRANCOIS	ACHAT PORTE MANTEAUX INCENDIE	114,96 \$
20	DESAUTELS PATRICK	FORMATION CCU - PATRICK D.	183,96 \$
21	ENVIRO-STEP TEHCNOLOGIES INC.	ENT 1295 ET 1326 ST-ÉDOUARD-12	604,77 \$
22	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU BRUTE	77,61 \$
23	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU USÉE	435,19 \$
24	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU POTABLE	709,68 \$
25	FONDS D'ASSURANCE DES MUN. DU QUÉBEC	SINISTRE 133 RUE MORIN 08-2025	1 000,00 \$
26	GÉRARD DION & FILS INC.	FUSIBLE CHAUFFAGE BUREAU	91,54 \$
27	GIROUARD JULIE	ACHAT LIVRES - DÉCEMBRE 2025	284,10 \$
28	GRÉGOIRE MATHIEU	BOTTE ET VET DE TRAVAIL-MATHIE	243,72 \$
29	HEINE DENISE	COMITÉ DES AINÉS NOV-DEC 2025	959,17 \$
30	IDÉEGRAPHIK	AFFICHES PRÉVENTION INCENDIE	367,92 \$

31	LAGANIERE MINI-MOTEUR	SCIE A CHAINE - INCENDIE	553,80 \$
32	LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.	HON. PROFESSIONNEL 2025	1 149,75 \$
33	MARCHE SYLVAIN MARTEL INC	EAU DISTILLÉE-USINE FILTRATION	21,05 \$
34	MDEG INC.	ENTRETIEN MÉNAGER DÉC. 2025	2 138,52 \$
35	MDEG INC.	ENTRETIEN MÉNAGER JAN 2026	2 190,26 \$
36	MOREAU ANTONIO (1984) LTEE	CHAUSSURES TRAVAIL INCENDIE	2 207,33 \$
37	MUNICIPALITÉ DE STE-HÉLÈNE DE BAGOT	ENTRAIDE 19 DÉCEMBRE 2025	367,63 \$
38	PETRO CANADA	ESSENCE FORD ESCAPE VOIRIE	45,01 \$
39	PETRO CANADA	ESSENCE FORD ESCAPE VOIRIE	150,00 \$
40	PETRO CANADA	ESSENCE FORD ESCAPE VOIRIE	118,00 \$
41	PETRO CANADA	ESSENCE FORD ESCAPE VOIRIE	50,15 \$
42	PETRO CANADA	ESSENCE CUBE VOIRIE	98,04 \$
43	PETRO CANADA	ESCOMPTE CARBURANT 12-2025	(6,79 \$)
44	PRODUITS SANITAIRES LEPINE	ACHAT SAVON ET SAC A ORDURES	73,58 \$
45	PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	ACHAT GANT DE POMPIERS	658,26 \$
46	Regie Interm.d'Acton et des Maskoutains	RÉSIDUS ORGANIQUES NOV. 2025	4 222,91 \$
47	Regie Interm.d'Acton et des Maskoutains	RÉSIDUS DOMESTIQUES NOV. 2025	11 712,89 \$
48	Regie Interm.d'Acton et des Maskoutains	VIDANGE INST SEPT-APO 2022 05	1 196,04 \$
49	REMORQUAGE LAURIN	VOITURES EXERCICE POMPIER	459,90 \$
50	RESSORTS MASKA INC	VIGNETTES RAPPORT INSPECTION	35,66 \$
51	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	LAME MOBILE CAMION DÉNEIGEMENT	3 302,08 \$
52	SOGETEL	TÉLÉCOMMUNICATIONS JAN. 2026	2 027,90 \$
53	SPA DRUMMOND	CONTROLE ANIMALIER 01 A JUIN26	9 159,14 \$
54	SPE VALEUR ASSURABLE INC.	VALEUR ASS. BATIMENTS ET ÉQUIP	11 382,53 \$
55	ULTRAMAR ENERGIE	DIESEL GARAGE MUNICIPAL	1 233,06 \$
56	VISA DESJARDINS	ÉTUI CELLULAIRE SYLVAIN	40,23 \$
			70 163,85 \$

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Michael Bazinet, appuyé par Kevin Baillargeon et résolu d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 70 163.85\$ et d'autoriser le paiement à même le fonds général d'administration.

3.3. Adoption du règlement 395-25 modifiant le règlement de zonage numéro 370-23 afin d'assurer la conformité avec le plan d'urbanisme suivant la levée de zone de réserve

2026-01-11

il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu d'adopter le règlement 395-25 modifiant le règlement de zonage numéro 370-23 afin d'assurer la conformité avec le plan d'urbanisme suivant la levée de zone de réserve.

3.4. Adoption du règlement 396-25 modifiant le PU (368-23) afin d'assurer la concordance avec le règlement 25-682 (MRC)

2026-01-12

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Kevin Baillargeon et résolu d'adopter le règlement 396-25 modifiant le PU (368-23) afin d'assurer la concordance avec le règlement 25-682 (MRC)

3.5. Adoption du règlement 397-25 modifiant le PAE (365-23)

2026-01-13

Il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu d'adopter le règlement 397-25 modifiant le PAE (365-23)

3.6. Adoption du règlement 398-26 décrétant les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2026

2026-01-14

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Michael Bazinet et résolu d'adopter le règlement 398-26 décrétant les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2026.

3.7. Adoption du règlement 399-26 sur la tarification des services municipaux

2026-01-15

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu d'adopter le règlement 399-26 sur la tarification des services municipaux.

3.8. Avis de motion et dépôt de projet règlement 400-26 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 366-23 afin d'assujettir les opérations remblai, de déblai ou de dynamitage à l'obtention d'un certificat d'autorisation et d'établir toutes modalités à l'égard de ce certificat d'autorisation

2026-01-16

Avis de motion

Avis de motion est donné par Serge Desjardins à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 400-26 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 366-23 afin d'assujettir les opérations remblai, de déblai ou de dynamitage à l'obtention d'un certificat d'autorisation et d'établir toutes modalités à l'égard de ce certificat d'autorisation.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Dépôt du projet de règlement numéro 400-26

Il est déposé par Marie-Josée Deaudelin le projet de règlement numéro 400-26 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 366-23 afin d'assujettir les opérations remblai, de déblai ou de dynamitage à l'obtention d'un certificat d'autorisation et d'établir toutes modalités à l'égard de ce certificat d'autorisation.

3.9. Offre de service - Mandat d'audit des états financiers consolidés pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2025

2026-01-17

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 ;

Considérant qu'une proposition de services professionnels a été déposée par Danny Coderre pour la réalisation de cette mission d'audit conformément aux Normes canadiennes pour le secteur public ;

Considérant que les honoraires estimés pour ladite mission s'élèvent à 19 000 \$, plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Marie-Josée Deaudelin d'accepter la proposition de services professionnels pour l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité pour l'exercice financier 2025, au montant de 19 000 \$, plus les

taxes applicables, et autorise le maire et la direction générale à signer tout document requis à cet effet.

3.10. Modification des heures d'ouvertures de la Bibliothèque de Saint-Liboire

2026-01-18

Considérant que la bibliothèque municipale de Saint-Liboire est affiliée au Réseau Biblio Montérégie ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer officiellement les heures d'ouverture de la bibliothèque afin d'assurer un service adéquat à la population ;

En conséquence, il est proposé par Michael Bazinet, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu d'adopter les heures d'ouverture suivantes pour la bibliothèque municipale de Saint-Liboire :

- **Lundi** : 8 h 00 à 12 h 00, 13 h 00 à 16 h 00 et 18 h 30 à 20 h 30
- **Mardi** : 8 h 00 à 12 h 00, 13 h 00 à 16 h 00 et 19 h 00 à 20 h 30
- **Mercredi** : 10 h 00 à 12 h 00, 13 h 00 à 16 h 00 et 19 h 00 à 20 h 30
- **Jeudi** : 8 h 00 à 12 h 00
- **Samedi** : 9 h 30 à 11 h 30, le premier samedi de chaque mois, de septembre à juin.

3.11. Subvention - Service de premiers répondants année 2026

2026-01-19

Considérant que le Service de Premiers Répondants de Saint-Liboire doit débiter son année 2026 avec l'acquisition d'un nouveau véhicule d'urgence ;

Considérant que cette acquisition engendre des dépenses immédiates de 15 000\$;

Considérant que des travaux et installations sont requis, incluant les nouveaux gyrophares, le lettrage, le système de radio, l'inspection du véhicule ainsi que le transfert à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) ;

Considérant que le montant total de la subvention demandée nécessite un versement initial suivi de versements échelonnés au cours de l'année 2026 ;

En conséquence, il est proposé par Kevin Baillargeon, appuyé par Michael Bazinet et résolu que le conseil autorise le versement d'un montant initial de 15 000\$ afin de couvrir les besoins financiers immédiats liés à l'acquisition du véhicule d'urgence, il est également résolu que le solde de la subvention soit versé en quatre (4) versements, soit :

- 13 000,00 \$ au mois de mars 2026 ;
- 10 000,00 \$ aux mois de juin, septembre et décembre 2026.

3.12. Renouvellement entente de services aux personnes sinistrées - Croix-Rouge Canadienne

2026-01-20

Considérant que la Municipalité souhaite renouveler son entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge canadienne pour la période de décembre 2025 à novembre 2026 ;

Considérant que la contribution financière est établie selon une tarification per capita de 0,21 \$, pour un montant total de 648,90 \$;

En conséquence, Il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Michael Bazinet et résolu d'autoriser le versement d'une contribution de 648,90 \$ à la Croix-Rouge canadienne -

Québec, dans le cadre de l'entente de services aux personnes sinistrées couvrant la période de décembre 2025 à novembre 2026, et autorise la direction générale à effectuer le paiement.

3.13. Renouvellement adhésion ADMQ

2026-01-21

Considérant que la Municipalité est membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion pour l'année 2026 ;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Michael Bazinet et résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2026 pour le directeur général par intérim, monsieur Sylvain Laplante, et autorise le paiement des frais d'adhésion afférents au montant de 512.00\$ taxes en sus.

3.14. Nomination de représentants municipaux pour les comités des bassins versants Vandal et rivière Noire

2026-01-22

Considérant que la Municipalité participe aux travaux des comités de bassin versant afin de contribuer à la protection et à la gestion durable des cours d'eau ;

Considérant que la Municipalité est également appelée à être représentée au sein du comité de la rivière Noire ;

Considérant qu' il y a lieu de nommer des représentants municipaux distincts pour chacun de ces comités ;

En conséquence, Il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu de nommer Kevin Baillargeon à titre de représentant municipal au CARV et de nommer Michael Bazinet à titre de représentant municipal au comité de la rivière Noire.

3.15. Renouvellement OBV Yamaska

2026-01-23

Considérant la demande de renouvellement d'adhésion à OBV Yamaska;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement d'adhésion à OBV Yamaska au montant annuel de 100.00 \$ et d'en autoriser le paiement.

3.16. Appui financier - comité de la rivière noire

2026-01-24

Considérant la demande d'appui financier au montant de 500 \$ pour les activités du Comité de la Rivière Noire;

En conséquence, il est proposé par Michael Bazinet, appuyé par Kevin Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le montant de 500 \$ tel que demandé et d'en effectuer le paiement au budget 2026.

3.17. Appui financier - Comité pour l'avenir du ruisseau Vandal (CARV)

2026-01-25

Considérant que la demande d'appui financier au montant de 500 \$ pour les activités du comité du cours d'eau Vandal;

En conséquence, il est proposé par Kevin Baillargeon, appuyé par Michael Bazinet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le montant de 500 \$ comme demandé.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1. Demande d'achat - Habits de combat incendie

2026-01-26

Considérant que le Service de sécurité incendie doit assurer la sécurité des pompiers lors des interventions ;

Considérant qu' il y a lieu de procéder à l'achat de nouveaux habits de combat incendie afin de maintenir un équipement conforme et sécuritaire ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais d'autoriser l'achat de trois habits de combat incendie pour le Service de sécurité incendie, selon la soumission retenue de L'Arsenal, et autorise le paiement des dépenses afférentes de 10 500\$ taxes incluses.

4.2. Demande d'achat - cartes d'identité

2026-01-27

Considérant que les pompiers effectuent des activités de prévention incendie auprès de la population ;

Considérant qu'il est nécessaire que les pompiers puissent s'identifier adéquatement lors de ces interventions ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu d'autoriser l'achat de cartes d'identité pour les pompiers du Service de sécurité incendie, destinées aux activités de prévention, et autorise le paiement des dépenses afférentes au montant de 350.00\$. Les cartes devront être valides pour une durée minimale de 5 ans.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1. Achat lame mobile

2026-01-28

Considérant que le Service de voirie de la Municipalité doit assurer l'entretien des routes municipales, incluant le déneigement et le nivellement ;

Considérant que l'acquisition de lames mobiles permettra d'améliorer l'efficacité et la sécurité des opérations sur le réseau routier ;

En conséquence, il est proposé par Kevin Baillargeon, appuyé par Michael Bazinet d'autoriser l'achat de lames mobiles pour le Service de voirie et approuve le paiement des dépenses afférentes jusqu'à concurrence de 3 350\$ plus taxes.

5.2. Achat adresse 911

2026-01-29

Considérant que la Municipalité doit assurer une identification claire et rapide des adresses pour faciliter l'intervention des services d'urgence ;

Considérant que l'installation de plaques d'adresse numériques 911 permet d'améliorer la sécurité et la rapidité d'intervention ;

En conséquence, Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Kevin Baillargeon d'autoriser l'achat et l'installation de plaques d'adresse numériques 911 pour la Municipalité et approuve le paiement des dépenses afférentes de 1 500\$.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1. DDM - 165, rang Saint-Georges - Lot 1 345 950

2026-01-30

Considérant qu' une demande de dérogation mineure conforme aux règlements d'urbanisme a été déposée;

Considérant que selon l'article 6.2.1 du règlement 364-23 de lotissement, la superficie minimale d'un lot non desservi à l'extérieur de la bande de 100 mètres d'un cours d'eau ou de 300 mètres d'un lac, est de 3 000 m²;

Considérant que le lot 1 345 950 est déjà construit et a une superficie de 4 559,7;

Considérant que puisque la propriété est située en zone agricole, elle est assujettie à une autorisation de la CPTAQ;

Considérant que les lots créés auraient une superficie de 2 279,9m² pour le lot déjà construit et de 2 279,8m² pour le lot à construire;

Considérant que le lot est 720m² carrés plus petits que la réglementation;

Considérant qu' une demande de permis pour l'installation septique et pour l'installation de prélèvement d'eau devra être faite et des rapports de professionnels reçus afin de recevoir le permis;

Considérant que l'application de l'article 6.2.1 du règlement 370-23 de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que les travaux ne sont pas encore débutés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Serge Desjardins et appuyé par Claude Vadnais :

- D'autoriser la demande de dérogation mineure pour permettre le lotissement du lot 1 345 950. Créant ainsi, un lot de 2 279,9m² et un autre de 2 279,8m², telle que demandé par le propriétaire et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme, dans la mesure où l'ensemble de la demande reste conforme à l'évaluation faite par les membres du CCU.
- Sous condition de la réception de l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

7.2. PIIA - 310, rue Gosselin - 6 641 204

2026-01-31

Considérant qu'une demande conforme aux règlements d'urbanisme a été déposée pour l'obtention d'un permis de construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que la demande d'un permis de construction d'un nouveau bâtiment principal dans le périmètre urbain est assujettie au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* 367-23;

Considérant que l'implantation du bâtiment principal projeté respecte en général l'alignement des bâtiments voisins;

Considérant que la volumétrie du bâtiment principal projeté est comparable à celle des bâtiments principaux avoisinants;

Considérant que le niveau du sol du terrain est comparable à celui des terrains voisins;

Considérant que l'aspect visuel des bâtiments principaux voisins est très diversifié;

Considérant que les caractéristiques architecturales du bâtiment principal projeté s'harmonisent bien avec celles des bâtiments principaux voisins;

Considérant que le projet s'adapte aux caractéristiques naturelles du terrain;

Considérant qu'en général, la hauteur de la construction projetée est comparable à celle des bâtiments voisins;

Considérant que l'implantation permet de minimiser autant que possible la coupe d'arbres matures;

Considérant que règle générale l'ensemble des objectifs et des critères d'évaluation identifiés à l'article 7 du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* 367-23.

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu :

- D'autoriser la demande de permis de construction pour l'habitation unifamiliale isolée située sur le futur lot 6 641 204, assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, telle que demandée par le propriétaire et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme, dans la mesure où l'ensemble de la demande reste conforme à l'évaluation faite par les membres du CCU.

7.3. PIIA - 335, rue Gosselin - Lot 6 631 015

2026-01-32

Considérant qu'une demande conforme aux règlements d'urbanisme a été déposée pour l'obtention d'un permis de construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que la demande d'un permis de construction d'un nouveau bâtiment principal dans le périmètre urbain est assujettie au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* 367-23;

Considérant que l'implantation du bâtiment principal projeté respecte en général l'alignement des bâtiments voisins;

Considérant que la volumétrie du bâtiment principal projeté est comparable à celle des bâtiments principaux avoisinants;

Considérant que le niveau du sol du terrain est comparable à celui des terrains voisins;

Considérant que l'aspect visuel des bâtiments principaux voisins est très diversifié;

Considérant que les caractéristiques architecturales du bâtiment principal projeté s'harmonisent bien avec celles des bâtiments principaux voisins;

Considérant que le projet s'adapte aux caractéristiques naturelles du terrain;

Considérant qu'en général, la hauteur de la construction projetée est comparable à celle des bâtiments voisins;

Considérant que l'implantation permet de minimiser autant que possible la coupe d'arbres matures;

Considérant que règle générale l'ensemble des objectifs et des critères d'évaluation identifiés à l'article 7 du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* 367-23.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Michael Bazinet et résolu :

- D'autoriser la demande de permis de construction pour l'habitation unifamiliale isolée située sur le futur lot 6 631 015, assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, telle que demandée par le propriétaire et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme, dans la mesure où l'ensemble de la demande reste conforme à l'évaluation faite par les membres du CCU.

7.4. PIIA - 340, rue Gosselin - lot 6 631 023

2026-01-33

Considérant qu'une demande conforme aux règlements d'urbanisme a été déposée pour l'obtention d'un permis de construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que la demande d'un permis de construction d'un nouveau bâtiment principal dans le périmètre urbain est assujettie au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* 367-23;

Considérant que l'implantation du bâtiment principal projeté respecte en général l'alignement des bâtiments voisins;

Considérant que la volumétrie du bâtiment principal projeté est comparable à celle des bâtiments principaux avoisinants;

Considérant que le niveau du sol du terrain est comparable à celui des terrains voisins;

Considérant que l'aspect visuel des bâtiments principaux voisins est très diversifié;
Considérant que les caractéristiques architecturales du bâtiment principal projeté s'harmonisent bien avec celles des bâtiments principaux voisins
Considérant que le projet s'adapte aux caractéristiques naturelles du terrain;
Considérant qu' en général, la hauteur de la construction projetée est comparable à celle des bâtiments voisins;
Considérant que l'implantation permet de minimiser autant que possible la coupe d'arbres matures;
Considérant que règle générale l'ensemble des objectifs et des critères d'évaluation identifiés à l'article 7 du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* 367-23.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Michael Bazinet appuyé par Kevin Baillargeon et résolu :

- D'autoriser la demande de permis de construction pour l'habitation unifamiliale isolée située sur le futur lot 6 631 023, assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, telle que demandée par le propriétaire et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme, dans la mesure où l'ensemble de la demande reste conforme à l'évaluation faite par les membres du CCU.

7.5. PIIA - 355, rue Gosselin - Lot 6 631 013

2026-01-34

Considérant qu' une demande conforme aux règlements d'urbanisme a été déposée pour l'obtention d'un permis de construction d'une habitation unifamiliale isolée;
Considérant que la demande d'un permis de construction d'un nouveau bâtiment principal dans le périmètre urbain est assujettie au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* 367-23;
Considérant que l'implantation du bâtiment principal projeté respecte en général l'alignement des bâtiments voisins;
Considérant que la volumétrie du bâtiment principal projeté est comparable à celle des bâtiments principaux avoisinants;
Considérant que le niveau du sol du terrain est comparable à celui des terrains voisins;
Considérant que l'aspect visuel des bâtiments principaux voisins est très diversifié;
Considérant que les caractéristiques architecturales du bâtiment principal projeté s'harmonisent bien avec celles des bâtiments principaux voisins;
Considérant que le projet s'adapte aux caractéristiques naturelles du terrain;
Considérant qu' en général, la hauteur de la construction projetée est comparable à celle des bâtiments voisins;
Considérant que l'implantation permet de minimiser autant que possible la coupe d'arbres matures;
Considérant que règle générale l'ensemble des objectifs et des critères d'évaluation identifiés à l'article 7 du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* 367-23.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Michael Bazinet, appuyé par Claude Vadnais et résolu :

- D'autoriser la demande de permis de construction pour l'habitation unifamiliale isolée située sur le futur lot 6 631 013, assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, telle que demandée par le propriétaire et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme, dans la mesure où l'ensemble de la demande reste conforme à l'évaluation faite par les membres du CCU.

7.6. PIIA - 29, rue Lacroix - 2 338 657

2026-01-35

Considérant qu'une demande conforme aux règlements d'urbanisme a été déposée pour l'obtention d'un permis pour la rénovation de la propriété située au 29 rue Lacroix;

Considérant que la demande d'un permis de rénovation ayant pour effet de modifier l'apparence extérieure d'un bâtiment à l'intérieur du noyau villageois est assujettie au règlement 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que selon la demande, la nouvelle galerie serait en béton avec des rampes en aluminium noir;

Considérant que d'autres propriétés du voisinage ont des galeries en béton;

Considérant que d'autres propriétés du voisinage ont des rampes de galerie en aluminium;

Considérant que la galerie actuelle est d'origine de la construction en 2001, mais n'est pas un élément architectural ayant un caractère distinctif;

Considérant que la nouvelle galerie sera de mêmes dimensions, sauf que les escaliers seront de pleine largeur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu :

- D'autoriser la demande de permis de rénovation pour l'habitation unifamiliale isolée située au 29 rue Lacroix, assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

8. LOISIRS ET CULTURE

9. DIVERS

10. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : -

Monsieur Michael Bazinet : Comité voirie & SLEF

Monsieur Claude Vadnais : RIAM, président du CA

Monsieur Kevin Baillargeon : Comité voirie & SLEF

Monsieur Serge Desjardins : Rencontre loisirs, nouveau véhicule PR, CCU.

Madame Martine Bachand : Absente

Monsieur le Maire, Yves Winter :

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, *selon le règlement numéro 205-06*.

12. CORRESPONDANCES

La liste de la correspondance reçue pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 12 janvier 2026 a été transmise à chaque membre du conseil.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-01-36

Il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Michael Bazinet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h10.



Yves Winter, Maire



Sylvain Laplante, Directeur général par intérim